

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE
TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 27 FEVRIER 2020

Convocations adressées le 19 février 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Nombre de délégués titulaires présents : 6

Nombre de délégués votants : 9



Membres titulaires présents :

M. AUGIS Frédéric, M. COMMANDEUR Pierre, Mme HAMADI Sabrina, M. BOUYER Gérard, M. ROUSSY Philippe, Mme CHEVILLARD Cécile

Membres titulaires excusés :

M. CHEVTCHENKO Jacques, M. FENET Bruno, Mme FORTIER Mélanie, M. MICHAUD Patrick, M. LEMOINE Dominique

Membres suppléants présents : /

Membres suppléants excusés : M. CLEMOT Philippe, M. RITOURET Bertrand, M. Charles GIRARDIN, Monsieur Mohamed MOULAY, M. GELFI Thomas

Pouvoirs :

M. CHEVTCHENKO Jacques a donné pouvoir à M. AUGIS Frédéric.

M. FENET Bruno a donné pouvoir à M. BOUYER Gérard.

M. MICHAUD Patrick a donné pouvoir à CHEVILLARD Cécile.

CS 20.02.01 – MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE DU SYNDICAT MIXTE – RETRAIT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE TOURAINE.

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, donne lecture du rapport suivant :

Il est rappelé que le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours (ci-après nommé SMADAIT) est actuellement composé des membres suivants :

- La Métropole Tours Val de Loire
- Le Département d'Indre et Loire
- La Région Centre Val de Loire
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine

La contribution financière des membres au fonctionnement du SMADAIT est répartie comme suit :

- La Métropole Tours Val de Loire : 28.66%
- Le Département d'Indre et Loire : 28.66%
- La Région Centre Val de Loire : 28.66%
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Tours : 14.02%

Il est rappelé que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine a eu un rôle historique dans l'Aéroport de Tours puisqu'elle en a été le gestionnaire depuis sa création en 1958, jusqu'en 1992 date de création d'une Société d'Economie Mixte où elle intervenait à parts égales avec le Département et la Communauté d'agglomération.

Depuis le 01 mars 2009, un Syndicat Mixte a été créé en vue de la gestion de l'aéroport.

A partir de 2014, la Chambre de Commerce et d'Industrie a alerté le SMADAIT sur ses difficultés financières et a ainsi fait part de son souhait de se désengager de la gouvernance du Syndicat Mixte.

C'est ainsi que la Région Centre Val de Loire, le Département d'Indre et Loire ainsi que la Métropole de Tours ont consenti des avances remboursables au SMADAIT pour compenser la défaillance budgétaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Il résulte de ce qui précède, qu'il convient de donner une suite favorable à la volonté de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine de sortir de la gouvernance du SMADAIT. Un protocole transactionnel sera conclu afin de préciser les modalités financières de ce retrait.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5721-1 et suivants.

Vu la délibération CPR n°09.01.01 du 23 janvier 2009 approuvant les statuts du SMADAIT.

Vu l'article 13 des statuts du Syndicat Mixte,

Vu le courrier adressé à M. POUESSEL, Préfet de la Région Centre, en date du 03 janvier 2020,

Vu le courrier adressé à M. ROUSSY, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine en date du 03 janvier 2020,

Vu le courrier de M. ROUSSY, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine en date du 08 janvier 2020 donnant suite aux courriers susmentionnés et notifiant son accord exprès et sans réserve de se retirer du Syndicat Mixte aux conditions prévues.

- **ACCEPTÉ** le retrait de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine de la gouvernance du SMADAIT selon les conditions prévues, et ce à effet du 01 janvier 2020.

- **PRECISE** qu'une modification des statuts interviendra postérieurement.

Le Comité syndical adopte.

8 votes pour

1 contre : Mme HAMADI Sabrina

Acte exécutoire le04/03/2020:..... après transmission et publication ;
les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte



Frédéric AUGIS

FM